

Courrier aux syndicats de Météo-France

Point au 7/11 sur la dréalisation du SPC

A ce jour 3 des 5 collègues recrutés par la DREAL PACA sont arrivés au SPC. Côté agents MF du SPC, 1 a quitté MF, 3 agents restent au SPC à 100 % si besoin jusqu'au transfert dont la date butoir a été fixée au 01/04/2024, 2 agents ont pris leur poste dans leur nouveau service d'accueil et continuent d'assurer leurs tours d'astreinte conformément à l'accord qui avait été trouvé en septembre dernier concernant les modalités de prise de poste.

Cet accord avait pour but d'assurer la continuité de service d'une part, et la formation des nouveaux agents du SPC d'autre part.

La semaine dernière a été riche en événements et notamment le week-end avec 3 des 4 tronçons de Corse passés en vigilance orange. Malheureusement, les collègues de la DREAL n'ont pas l'autorisation de travailler en dehors des horaires de bureau et n'ont donc pas été autorisés à venir sur site pour suivre cet événement peu fréquent et pourtant très formateur.

De plus, ils n'ont même pas reçu de décision indiquant que leur lieu de travail se situe dans les locaux de Météo-France à Aix-en-Provence. Pour couronner le tout, un des agents n'a pas été rémunéré pour le mois d'octobre

Nous pensions que l'accord mentionné ci-dessus impliquait non seulement Météo-France et ses agents mais également la DREAL. Force est de constater qu'il n'avait pour but que d'assurer la continuité de service. Cet accord demande un gros effort de la part des agents : il les empêche de tourner, contraints et forcés, une page de leur vie professionnelle imposée par une restructuration émanant des hautes sphères. Qu'ils aient déjà pris leur poste ou non, cette situation reste très inconfortable. Néanmoins, très attachés à la notion de service public, à la qualité de ~~notre~~ travail et à leur responsabilité de SPB, tous les agents jouent le jeu et continuent de s'investir, y compris leurs services d'accueil de MF qui doivent patienter le temps que les agents recrutés soient disponibles à temps plein pour leur service.

Nous pensions naïvement que la DREAL prendrait la mesure de ce qu'est un service opérationnel et mettrait tout en œuvre pour que les agents qu'elle a recrutés puissent être formés et reprendre le flambeau dans les meilleures conditions possibles. Force est de constater que ce n'est pas le cas du tout.

Il est révoltant de constater que les conséquences des décisions administratives, qui nous paraissent toujours injustes et hors sol et qui impactent les agents de façon très négative (cf nb de signalement RPS pour les agents du SPC depuis le mois de mars), soient supportées par ces mêmes agents (ne serait-on pas en train de se moquer d'eux).

Il nous a été dit que la date du 1^{er} avril 2024 était une date max et que les agents MF du SPC pourraient rejoindre leur nouveau poste à temps dès que les agents DREAL du SPC seraient formés ... Nous avons désormais de sérieuses craintes sur cette possibilité....

Nous aimerions faire savoir aux décideurs dans leur tour d'ivoire (un mail leur sera envoyé également) et vous tenir informés, vous, organisations syndicales qui avez suivi ce dossier, que, même si nous continuons à assurer nos missions, les conditions de transfert sont déplorables. La décision a été annoncée le 1^{er} mars, il y a donc 8 mois !!! La DREAL a certes recruté une nouvelle équipe mais nous attendons qu'elle mette rapidement les moyens nécessaires pour une reprise des activités du SPC dans des conditions acceptables pour tous, agents MF et agents DREAL... si ce n'est pas déjà trop tard.

Les agents du SPCME,

Elise Chatrefou, Vincent Daval, Daniel Delage, Karine Gonnet, Olivier Martin, Arthur Masson, Stéphanie Morville, Christophe Yohia